

Compte-rendu de la réunion du 06/11/2015 à 19h45
Salle polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre

Étaient présents :

CHANTAL ANTOINE, CLAIRE BANDINELLI, BERNADETTE BEAUVAIS, MARY BICHBICH, CHRISTIAN BIENVENU, JOSIANE CALDERONI, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, NICOLLE CONAN, FRANÇOIS COSSUT, CHRISTINE DA SILVA, JEAN-LUC DECHAMP, DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, PIERRE EELBODE, FRANCIS ELU, VICTOR ETIENNE, GERARD FOSSE, CATHERINE GARNIER, JEROME GARNIER, BRUNO GAUTIER, MICHELE GLOAGUEN, MARIA-CHRISTINE GOOSSENS, ACHILLE HOURDE, ISABELLE KRAUSCH, SEBASTIEN LASCOURREGES, JEAN-DENIS LIMOSIN, PASCAL MEHEUT, PHILIPPE MIMMAS, DANIEL NICOLAS, JEAN-LUC NOVAK, YVES PARIGI, ROBERT PICAUD, MARIE-CLAUDE ROBERT, ARNAUD ROUSSEAU, FRANCINE THIERY, PAUL THOMERET, CELINE VAN BEEK ET DOMINIQUE ZAZZERA.

Absents et ayant donné pouvoir :

JEAN-CHRISTOPHE PIEQUET À MARIE-CLAUDE ROBERT, DANIEL SEVILLANO À YVES PARIGI ET DENIS WALLE À VINCENT CARRE.

Absents :

ANNIE CHASTAGNOL, BERNARD LAQUAY ET JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS.

Assistaient à la réunion :

A. BOURGEOIS, P. COURTIER, M. DUCHESNE, C. KUNDOLFF et A. LAFFORGUE, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 40 délégués étant présents, le quorum est atteint.

M. EELBODE remercie les conseillers pour leur présence et excuse M. SEVILLANO. Il propose d'élire M. ETIENNE comme secrétaire de séance.

M. EELBODE demande alors à P. COURTIER de donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil. Puis il propose aux délégués de formuler leurs remarques sur ce compte-rendu. En l'absence de remarque, il invite le Conseil à adopter le compte-rendu de la réunion du 2 octobre.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE propose aux délégués de prendre connaissance du tableau des actes qu'il a signés depuis la précédente séance en le faisant circuler dans les rangs. Ce tableau est reporté ci-après.

OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
COMMANDE ACHAT DE MOBILIER POUR LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE CROUY-SUR-OURCQ	UGAP	7 350,81 €	06/10/15
COMMANDE ACHAT DE MATERIEL MEDICAL POUR LA PISCINE COMMUNAUTAIRE	FUTURA PLAY	1 282,96 €	06/10/15
MARCHÉ FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CHARIOT ELEVATEUR D'OCCASION	STILL FRANCE	5 050,00 €	07/10/15
ACTE D'EXECUTION TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BATIMENT DIT « LA PYRAMIDE » A MARY SUR-MARNE – LOT 12 : INFORMATIQUE ET TELEPHONIE - ACTE SPECIAL – DECLARATION DE SOUS-TRAITANT SEMERU POUR DES PRESTATIONS DE MISE EN PLACE D'UN COEUR DE RESEAU FIBRE	SATELEC	34 095,00 € MAXIMUM	07/10/15
MARCHÉ SUBSEQUENT LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – SPECTACLE DU 10 OCTOBRE 2015	MDS AUDIO	1 417,30 €	08/10/15
COMMANDE MAINTENANCE DES DEFIBRILLATEURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ (2 ANS)	SCHILLER FRANCE	1 416,00 €	13/10/15
MARCHÉ MISSIONS DE CSPS NIVEAU 3 - LOT 1 : REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE CONGIS-SUR-THEROUANNE	QUALICONSULT SECURITE	1 200,00 €	15/10/15
MARCHÉ MISSIONS DE CSPS NIVEAU 3 - LOT 2 : REMPLACEMENT CANALISATION D'EAU POTABLE RUE VALENTINE RIVIERE A LIZY-SUR- OURCQ	QUALICONSULT SECURITE	1 200,00 €	15/10/15
AVENANT TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'IMMEUBLE PYRAMIDE – LOT 3 : MENUISERIES EXTERIEURES – AVENANT 1 : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET MODIFICATIFS POUR LE CHASSIS DE DESENFUMAGE	SERRURERIE MARQUES ALUMINIUM	3 740,00 €	16/10/15
AVENANT TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'IMMEUBLE PYRAMIDE – LOT 7 : METALLERIE / SERRURERIE - AVENANT 1 – TRAVAUX MODIFICATIFS POUR L'OPTIMISATION DES AMENAGEMENTS	SERRURERIE MARQUES ALUMINIUM	-6 150,00 €	16/10/15
AVENANT TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'IMMEUBLE PYRAMIDE – LOT 15 : CHAUFFAGE / CLIMATISATION - AVENANT 1 - TRAVAUX MODIFICATIFS CONCERNANT LE CHAUFFAGE	UTB	-16 966,00 €	16/10/15
COMMANDE REALISATION D'UNE ANALYSE DE PREMIERE ADDUCTION – EAU SOUTERRAINE DE LIZY-SUR-OURCQ – FORAGE YPRESIEN	LDAR	1 095,66 €	21/10/15
COMMANDE ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN SPECIFIQUE POUR LA PISCINE COMMUNAUTAIRE	LONZA	1 411,44 €	21/10/15
ACTE D'EXECUTION TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BATIMENT DIT « LA PYRAMIDE » A MARY-SUR-MARNE – LOT 12 : INFORMATIQUE ET TELEPHONIE - ACTE SPECIAL – DECLARATION DE SOUS-TRAITANT FIBRE 2000 POUR DES TRAVAUX DE RACCORDEMENTS ELECTRIQUES ET INFORMATIQUES	SATELEC	20 525,20 € MAXIMUM	27/10/15
MARCHÉ A BONS DE COMMANDE FOURNITURE ET LIVRAISON DE SACS BIODEGRADABLES POUR LA COLLECTE DES DECHETS VERTS	QUADRIA	3 921,22 €	02/11/15
ACTE D'EXECUTION TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BATIMENT DIT « LA PYRAMIDE » A MARY-SUR-MARNE – LOT 15 : CHAUFFAGE / CLIMATISATION - ACTE SPECIAL – DECLARATION DE SOUS-TRAITANT CREELEC POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ELECTRICITE	UTB	3 000,00 € MAXIMUM	03/11/15
ACTE D'EXECUTION TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BATIMENT DIT « LA PYRAMIDE » A MARY-SUR-MARNE – LOT 15 : CHAUFFAGE / CLIMATISATION - ACTE SPECIAL – DECLARATION DE SOUS-TRAITANT DLGC POUR LA FOURNITURE ET POSE DE RESEAUX DE CLIMATISATION	UTB	6 000,00 € MAXIMUM	03/11/15
BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ REFECTION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB – MODIFICATIF AU BON DE COMMANDE 28 – COMMUNE DE COCHEREL	SADE	PLUS VALUE DE 4 511,00 €	04/11/15
BON DE COMMANDE SUR MARCHÉ REFECTION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB – MODIFICATIF AU BON DE COMMANDE 30 – COMMUNE DE TROCZY-EN-MULTIEN	SADE	PLUS VALUE DE 3 439,00 €	04/11/15
ACTE D'EXECUTION TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BATIMENT DIT « LA PYRAMIDE » A MARYSUR-MARNE – LOT 15 : CHAUFFAGE / CLIMATISATION - ACTE SPECIAL – DECLARATION DE SOUS-TRAITANT SPCB POUR DES TRAVAUX DE PERCEMENT DU VOILE BETON ET DE L'ENSEMBLE DE SOCLE POUR CLIMATISATION	UTB	4 400,00 € MAXIMUM	06/11/15

26 actes d'un montant inférieur à 1 000,00 € H.T. chacun ont été signés depuis le 3 octobre 2015, pour un montant total de 8 397,68 € H.T..

M. EELBODE propose alors de supprimer de l'ordre du jour le point suivant au chapitre Culture – Tourisme, *Convention pluriannuelle d'objectifs avec D2O 2013-14 / 2015-16 : autorisation donnée au Président de signer l'avenant 2 à cette convention*. Il indique en effet que la Commission Culture - Tourisme ne dispose toujours pas de certains éléments d'analyse lui permettant d'étudier le dossier, et propose d'examiner ce point lors de la prochaine réunion.

INSTITUTION

Retraits de délégations : maintien en fonction de Vice-Présidents

M. EELBODE informe le Conseil qu'en application de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, rendu applicable aux EPCI par l'article L.5211-2, après retrait de l'ensemble de ses délégations à un Vice-Président, l'organe délibérant doit se prononcer sur le maintien en fonction de ce Vice-Président.

Par conséquent et suite au retrait des délégations qu'il avait accordées aux quatrième, cinquième et sixième Vice-Présidents, M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur le maintien de chacun de ces Vice-Présidents dans ses fonctions.

M. EELBODE souligne que les Vice-Présidents doivent faire corps au sein du Bureau et respecter les mandats que leur accorde le Président, à défaut de quoi le Bureau, organe exécutif de la Communauté de communes, ne peut fonctionner en cohérence et en confiance. Il ajoute que c'est pour cette raison qu'il soumet au Conseil le choix de maintenir ou non en fonction ces Vice-Présidents sans délégation, et précise qu'il prendra les décisions qui s'imposent selon le résultat du vote.

M. BIENVENU remarque que c'est M. EELBODE, nouvellement élu Président, qui avait proposé à l'assemblée d'élire ces Conseillers comme Vice-Présidents, et demande ce que M. EELBODE leur reproche à présent.

M. EELBODE rappelle que, contrairement à cette affirmation, ces conseillers ne sont pas forcément ceux qu'il avait proposés. Il remarque qu'il avait donné les raisons du retrait de délégations des quatrième et cinquième Vice-Présidents en séance de Conseil communautaire il y a quelques mois. En l'absence ce soir du sixième Vice-Président, il ne souhaite pas entrer dans le détail, soulignant notamment que ce dernier n'a pas respecté le mandat de négociation qu'il lui avait confié dans le cadre du projet d'assainissement collectif sur Jaignes et Tancrou. Il souligne qu'il ne peut s'appuyer sur un Vice-Président qui ne respecte pas ses demandes. Il ajoute que la Communauté de communes s'apprête à faire des choix et à prendre des décisions capitales concernant l'avenir du territoire, d'où l'importance de préserver la cohérence, la transparence et la loyauté au sein du Bureau.

M. BIENVENU remarque à nouveau que M. EELBODE a demandé au Conseil de voter pour ces Conseillers en début de mandat.

M. EELBODE rappelle que l'assemblée n'a pas suivi le choix qu'il avait proposé.

Mme BICHBICH souligne qu'il s'agissait d'un vote démocratique.

M. EELBODE en convient et rappelle qu'il a bien entendu accepté le choix de l'assemblée. Mais il remarque que cette équipe ne fonctionne pas. Il rappelle que le Conseil communautaire l'a élu à la tête de l'exécutif et indique qu'à l'heure actuelle, il bute sur des difficultés liées aux membres de son équipe et qu'il souhaite y remédier. Il demande aux Conseillers, dans ce cadre, de se prononcer quant au maintien ou non de ces Vice-Présidents.

M. BIENVENU remarque que c'est M. EELBODE qui a choisi les délégations de chacun des Vice-Présidents.

M. EELBODE en convient et précise que les délégations sont confiées a posteriori par le Président aux personnes que le Conseil a élues, conformément aux dispositions légales.

M. ELU indique qu'il a été choqué à l'époque que M. EELBODE propose à la Vice-Présidence un élu d'opposition au sein du Conseil Municipal de sa commune, Congis-sur-Thérouanne. Il souligne qu'il aurait préféré un choix d'ouverture en direction d'un membre de la majorité. Il rappelle qu'il a lui-même été Vice-Président du Conseil Général de Seine-et-Marne, et auparavant Vice-Président de la Communauté de communes, et qu'il y a effectué un bon travail, dans l'esprit de l'intercommunalité. Il souligne qu'il est pertinent que la commune de Congis-sur-Thérouanne, deuxième du canton en nombre d'habitants, soit représentée au sein de l'exécutif.

M. EELBODE rappelle qu'il n'y a pas de majorité ou d'opposition au sein de l'assemblée communautaire, et qu'il fait ses choix en fonction des compétences et de l'engagement de chacun des Conseillers. Il indique que si le Conseil doit élire de nouveaux Vice-Présidents lors de sa prochaine réunion, il étudiera à nouveau avec soin les candidats à proposer.

M. CARRE demande si, suite à l'élection des Vice-Présidents, les délégations ont été judicieusement choisies. Il lui semble que certaines de ces délégations étaient vouées à l'échec, car les responsabilités afférentes ne correspondaient pas aux compétences de chacun.

M. EELBODE souligne qu'il a tenté de trouver la meilleure organisation possible des délégations au sein d'une équipe dont il n'avait pas imaginé la composition. Il ajoute que, s'il avait anticipé que cette équipe ne fonctionnerait pas, il aurait refusé cette élection le jour-même.

M. NICOLAS rappelle qu'il était présent lorsque, au cours de la précédente mandature, M. WALLE a été élu Vice-Président en charge des Finances et du Personnel. Il rappelle que le Bureau et le Conseil ont alors été unanimes quant à ses compétences pour ce poste, et remarque que l'action de M. WALLE l'a prouvé. Il convient avec M. CARRE que la délégation que M. EELBODE a délibérément confié à M. WALLE au début de son mandat n'était pas pertinente. Il ajoute qu'à titre personnel, il n'a pas reçu non plus une délégation qui lui correspondait, mais qu'il s'est efforcé d'assumer cette charge du mieux possible.

Mme BANDINELLI demande si un Vice-Président peut refuser une délégation pour laquelle on considère ne pas avoir les compétences et, en ce cas, pourquoi tel ou tel a accepté une délégation qui ne lui correspondait pas.

M. NICOLAS dit qu'en tant qu'entrepreneur il n'a pas coutume de reculer devant la difficulté et qu'il a assumé son mandat de délégué au Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique et que ce n'est pas de sa faute si le territoire ne fait pas partie des premiers desservis en matière d'aménagement numérique, comme initialement convenu.

Mme BANDINELLI précise qu'elle souhaitait savoir si un Vice-Président aurait pu refuser sa délégation. M. EELBODE le confirme.

Il propose alors de passer au vote et de procéder à un vote à bulletin secret.

Le Conseil communautaire désigne deux assesseurs : MM. DECHAMP et LASCOURREGES.

Maintien en fonction du quatrième Vice-Président

M. EELBODE invite le Conseil à procéder au vote sur le maintien dans sa fonction du quatrième Vice-Président, Nicolle CONAN.

Après le vote du dernier Conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- | | |
|---|----|
| • Nombre de votants (bulletins déposés) : | 43 |
| • Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : | 0 |
| • Nombre de bulletins blancs : | 1 |
| • Nombre de suffrages exprimés : | 42 |
| • Majorité absolue : | 22 |
| • OUI : | 16 |

- NON : 26

Nicolle CONAN n'est pas maintenue dans sa fonction de quatrième Vice-Président.

Le procès-verbal de ces opérations électorales a été immédiatement dressé.

Maintien en fonction du cinquième Vice-Président

M. EELBODE invite le Conseil à procéder au vote sur le maintien dans sa fonction du cinquième Vice-Président, Daniel NICOLAS.

Après le vote du dernier Conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

- Nombre de votants (bulletins déposés) : 43
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 42
- Majorité absolue : 22
- OUI : 12
- NON : 30

Daniel NICOLAS n'est pas maintenu dans sa fonction de cinquième Vice-Président.

Le procès-verbal de ces opérations électorales a été immédiatement dressé.

Maintien en fonction du sixième Vice-Président

M. EELBODE invite le Conseil à procéder au vote sur le maintien dans sa fonction du sixième Vice-Président, Denis WALLE.

- Nombre de votants (bulletins déposés) : 43
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (Article L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 42
- Majorité absolue : 22
- OUI : 13
- NON : 29

Denis WALLE n'est pas maintenu dans sa fonction de sixième Vice-Président.

Le procès verbal de ces opérations électorales a été immédiatement dressé.

M. EELBODE informe le Conseil que lors de la prochaine séance aura lieu l'élection de trois nouveaux Vice-Présidents.

Office de Tourisme Communautaire : désignation d'un membre titulaire du Comité de Direction en remplacement d'un membre démissionnaire

M. EELBODE rappelle qu'au cours de sa séance du 16 mai 2014, le Conseil a désigné les Conseillers communautaires membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire. Il remarque que suite à la démission de Mme BORNICHE de ses fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale

de la Commune de Congis-sur-Thérouanne, acceptée par M. le Préfet de Seine-et-Marne par courrier en date du 17 juin 2015, il convient de la remplacer au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire.

M. EELBODE demande si la Commune de Congis-sur-Thérouanne propose une candidature afin d'être représentée au sein de l'Office de Tourisme compte tenu de son importance en termes de tourisme local.

Mme Céline VAN BEEK est candidate.

En l'absence d'autres candidatures, M. EELBODE propose au Conseil de procéder à un vote à main levée.

Le Conseil communautaire valide cette proposition et procède à un vote à main levée.

Céline VAN BEEK est élue membre titulaire du Comité de Direction.

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : avis

M. EELBODE rappelle que la Loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite « NOTRe ») du 7 août 2015, publiée le 8 août, prévoit l'élaboration d'un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) dont le principal objectif est la rationalisation de la carte intercommunale à travers :

- une couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants, sauf adaptation du seuil en fonction de critères essentiellement démographiques ;
- la suppression des enclaves et discontinuités territoriales ;
- la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes, par la suppression des structures syndicales faisant double emploi avec d'autres syndicats ou d'autres EPCI à fiscalité propre.

M. EELBODE ajoute que le Préfet de Seine-et-Marne, dans son projet de SDCI présenté le 13 octobre dernier, prévoit la création d'un EPCI issu de la fusion des Communautés de communes Pays de l'Ourcq et Pays Fertois, sur la base de l'observation suivante :

« Les deux Communautés de communes sont membres du syndicat d'études, de programmation et d'aménagement de Marne Ourcq, qui porte le SCOT. A travers ce schéma, elles élaborent un projet stratégique de développement du territoire à l'horizon 2030. Elles se sont par exemple mobilisées conjointement autour du projet de développement économique de la zone d'activités des Effaneaux, à cheval sur les deux territoires - projet qui devrait aboutir prochainement.

Ce territoire, à dominante rurale et relativement étendu, constitue un ensemble cohérent à l'est du Pays de Meaux.

Un rapprochement de ces deux EPCI permettra de conforter ce territoire et de pérenniser le travail de coopération entrepris depuis maintenant plusieurs années, tout en renforçant la solidarité financière entre les communes de ce secteur. »

M. EELBODE précise alors que les collectivités et leurs groupements disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification pour se prononcer sur le projet de SDCI, suite à quoi ce projet, ainsi que l'ensemble des avis des collectivités intéressées, seront étudiés par une Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) qui devra se prononcer dans un délai de trois mois. Il indique enfin que le Préfet arrêtera le SDCI avant le 31 mars 2016.

M. EELBODE rappelle qu'a eu lieu le 5 novembre une réunion de la Commission Transport et Urbanisme, élargie à l'ensemble des maires de la Communauté de communes, afin d'étudier ce projet. Remarquant que 17 communes étaient représentées, il propose aux élus une nouvelle réunion le 17 novembre afin de poursuivre cette réflexion en présence de l'ensemble des Communes. En conséquence le Conseil reporterait sa décision à sa prochaine réunion, le 4 décembre.

M. EELBODE rend compte rapidement de cette première réunion et fait une synthèse des premiers questionnements et avis des uns et des autres :

Le seuil des 15 000 habitants, arrêté dans le cadre de la loi NOTRe ? Les deux intercommunalités le

dépassent.

La méthode et le calendrier ? Ce projet de fusion, qui doit être arrêté par le Préfet en mars 2016, n'a pas été préparé du point de vue financier et administratif. La Communauté de communes du Pays Fertois ayant adopté la fiscalité professionnelle unique, ce régime fiscal deviendrait celui du Pays de l'Ourcq en cas de fusion. Les services du Pays de l'Ourcq sont actuellement en train d'étudier l'impact de ce changement sur le territoire et sur les ressources locales, mais ces éléments, essentiels à la décision, ne seront pas disponibles avant quelques semaines.

Les conséquences en termes de personnel ? Les deux EPCI totalisent près de 100 agents. Pour mémoire, la mutualisation du service de l'instruction du droit des sols au sein du Pays Fertois n'a pas abouti du fait notamment de cet aspect.

Le développement local ? Les deux territoires ne se situent pas dans le même bassin de vie, les habitants du Pays de l'Ourcq se tournant plutôt vers Meaux et Roissy tandis que ceux du Pays Fertois s'orientent sur Coulommiers. Concernant le projet commun des Effeneaux, les deux intercommunalités unissent déjà leurs forces à ce jour au sein du Syndicat Mixte Marne-Ourcq. Donc quelle est la pertinence de créer une structure administrative plus grosse et plus forte quand la seule chose dont les deux territoires ont besoin c'est de création de richesses et d'emplois locaux ?

L'assemblée de cette grande intercommunalité ? En tenant compte des dispositions légales qui se basent sur les données démographiques, la future assemblée comprendrait 40 % de conseillers issus des communes du Pays de l'Ourcq.

Le projet de revitalisation du Centre-Bourg de Lizy-sur-Ourcq ? Cette fusion des deux territoires risquerait d'aggraver les difficultés de la commune de Lizy-sur-Ourcq sur lesquelles est bâti le projet de revitalisation Centre-Bourg mené par Lizy-sur-Ourcq en partenariat avec la Communauté de communes et les services de l'Etat.

M. EELBODE invite alors tous les maires à participer à la réunion du 17 novembre afin de recueillir les avis de chaque Commune et donne la parole à M. ELU, qui était absent lors de la réunion du 5 novembre.

M. ELU indique que la Commune de Congis-sur-Thérouanne souhaite, de longue date, rejoindre la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux. Il remarque que, politiquement, Meaux a besoin d'une certaine force face au Grand Paris et à Roissy, aussi dans l'intérêt du développement du secteur, il lui semble plus pertinent de rejoindre cette agglomération, comme la Communauté de communes des Monts de la Goële. Il dit qu'il a toujours été dubitatif vis-à-vis du projet des Effeneaux et qu'en rejoignant le Pays Fertois et possiblement Coulommiers, le Pays de l'Ourcq risque de manquer de puissance et de voix. Il indique que concernant la Commune de Congis-sur-Thérouanne, il maintient son souhait de rejoindre le Pays de Meaux quoi qu'il arrive.

En réponse à M. EELBODE, MM. PARIGI et HOURDE indiquent que le sujet n'a pas encore été débattu dans les communes de Mary-sur-Marne et Jaignes.

M. EELBODE indique qu'une présentation comparative du Pays Fertois et du Pays de l'Ourcq a été faite aux Maires le 5 novembre, particulièrement sur les éléments dont on dispose en termes de compétences, de fiscalité et de personnel. Il précise que les compétences et la fiscalité sur les ménages sont assez similaires de part et d'autre. En revanche, la fiscalité professionnelle est moindre au Pays Fertois qu'au Pays de l'Ourcq, et la DGF du Pays Fertois est actuellement plus importante, mais elle tend à diminuer.

M. EELBODE remarque qu'il est indispensable de mener une réflexion globale, non seulement sur ce projet de fusion, mais aussi sur l'échelle et les moyens à adopter pour rendre l'action publique plus efficace. Il rappelle que la loi NOTRe entraîne également la suppression des syndicats intercommunaux tels que les SIRP.

En réponse à M. LASCOURREGES qui s'interroge sur les investissements récents de la Communauté de communes et sur ce qu'il adviendra de ces projets, M. EELBODE dit qu'il faut surtout s'interroger sur les futurs investissements, car les investissements déjà réalisés sont acquis.

Il invite à nouveau les élus à se rendre à la prochaine réunion de travail, et indique qu'il leur fera parvenir la présentation qui avait été faite au cours de la réunion du 5 novembre.

TRANSPORT – URBANISME

S'agissant du compte-rendu des travaux de la Commission, M. CHESNE dit qu'un point a été fait sur l'avancée du projet d'arrêt de cars de grande capacité au Gué-à-Tresmes : la Communauté de communes est en attente d'une décision du Conseil Régional, reportée à début 2016, du fait des élections à venir.

AMENAGEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Marché de mission partielle de maîtrise d'oeuvre relative au programme d'assainissement collectif des eaux usées des Communes de JAIGNES et TANCROU : autorisation donnée au Président de signer l'avenant 2

M. EELBODE invite C. KUNDOLFF à détailler ce point.

C. KUNDOLFF rappelle au Conseil que le 13 mai 2013, la Communauté de communes a notifié au Cabinet MERLIN un marché de mission partielle de maîtrise d'oeuvre relative au programme d'assainissement collectif des eaux usées des Communes de JAIGNES et TANCROU, pour un montant de 102.690,00 € H.T..

Elle ajoute que le 27 mars 2015, le Conseil a autorisé le Président à signer un avenant 1 à ce marché comprenant l'ajout de la maîtrise d'oeuvre nécessaire pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales sur la Commune de JAIGNES (à hauteur de 200 K€), cet avenant représentant une hausse de 9.260 € HT, soit 17,39 % par rapport au montant initial du marché.

Elle présente alors l'opportunité d'un avenant 2 à ce marché dont l'objet est :

- d'une part, de reporter la date limite d'affermissement de chaque tranche conditionnelle afin de prendre en compte le décalage de calendrier. Les dispositions suivantes de l'article 11.2 du CCAP seraient modifiées comme suit :

Au lieu de lire :

Si une tranche conditionnelle n'est pas affermie 12 mois à compter du délai objectif indiqué ci-avant, elle ne pourra plus être affermie au titre du présent marché et le titulaire sera dégagé de tout engagement vis-à-vis du maître d'ouvrage.

Il y a lieu de lire :

Si une tranche conditionnelle n'est pas affermie 36 mois à compter du délai objectif indiqué ci-avant, elle ne pourra plus être affermie au titre du présent marché et le titulaire sera dégagé de tout engagement vis-à-vis du maître d'ouvrage.

- d'autre part, de corriger les erreurs matérielles de répartition, par tranche, du montant de la mission, à savoir :

Le tableau de répartition des honoraires indiqué au titre de l'avenant 1 est annulé et remplacé par le tableau suivant :

	TOTAL	TRANCHE FERME	TRANCHE CONDITIONNELLE1	TRANCHE CONDITIONNELLE2
Montant marché €HT	102 690,00	53 250,00	25 240,00	24 200,00
Montant avenant €HT	9 260,00	4 124,82 (eaux pluviales)	5 135,18	
Nouveau montant €HT	111 950,00	57 374,82	30 375,18	24 200,00
TVA 19,6 %	3 068,58	3 068,58		
TVA 20%	19 258,80	8 343,76	6 075,04	4 840,00
Montant total € TTC	134 277,38	68 787,16	36 450,22	29 040,00

M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer l'avenant 2 au marché de mission partielle de maîtrise d'œuvre relative au programme d'assainissement collectif des eaux usées des Communes de JAIGNES et TANCROU, conformément aux termes ci-dessus exposés.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

En réponse à M. HOURDE, M. EELBODE indique que la consultation travaux est en cours sur la phase 1 (Station et réseau Tancrou Bourg) et que les travaux devraient démarrer au printemps 2016. Les travaux sur Jaignes, devraient, quant à eux, démarrer au second semestre 2017.

**Interconnexion AEP entre les Communes de DHUISY et de COULOMBS-EN-VALOIS :
approbation de l'avant-projet et, par voie d'incidence autorisation donnée au
Président de signer l'avenant 1 au marché de maîtrise d'oeuvre**

M. EELBODE invite C. KUNDOLFF à détailler ce point.

C. KUNDOLFF rappelle au Conseil que le 31 décembre 2014, la Communauté de Communes a notifié au groupement constitué du Cabinet MERLIN et de la Société Prestation de Mesures Hydrauliques une mission de maîtrise d'œuvre concernant le programme de travaux d'interconnexion de l'alimentation en eau potable entre les Communes de DHUISY et de COULOMBS-EN-VALOIS.

Le programme de travaux comprend la mise en place d'équipements hydrauliques et d'une canalisation de transfert entre les réservoirs de DHUISY et de COULOMBS-EN-VALOIS. Ces travaux sont la dernière étape de la réalimentation du SMAEP de GERMIGNY-SOUS-COULOMBS pour remédier aux dépassements des limites de qualité en nitrates et pesticides observés sur les Communes de COULOMBS-EN-VALOIS, GERMIGNY-SOUS-COULOMBS et le hameau de la Chaussée à CROUY-SUR-OURCQ.

M. EELBODE invite le Conseil à valider l'AVP comprenant un rapport de présentation et des plans de travaux ainsi que le coût prévisionnel des travaux estimé au stade AVP à 1.032.937 € H.T. (aux conditions économiques d'OCTOBRE 2015) et, par voie d'incidence, à l'autoriser à signer l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la fixation du forfait définitif de rémunération.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. BIENVENU et Mme ROBERT quittent la séance (à 22h00).

FINANCES - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Cadences d'amortissement (complément)

M. EELBODE invite A. BOURGEOIS à détailler ce point.

M. BOURGEOIS précise l'opportunité de compléter le régime des amortissements adopté par le Conseil, et propose, sur avis favorable de la Commission des Finances, les modifications ou ajouts suivants :

Budget Général M14

Éléments de clôture (portail, grille, grillage...) 10 ans

Budget annexe Hôtel d'entreprises

Éléments de clôture (portail, grille, grillage...) 10 ans

Matériel de sécurité 10 ans

Budget annexe Zone d'activités de Grandchamp

Matériel de sécurité 10 ans

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Subvention d'équipement du Budget Général au Budget annexe Hôtels d'entreprises (financement du projet d'aménagement de l'immeuble Pyramide)

M. EELBODE invite A. BOURGEOIS à détailler ce point.

M. BOURGEOIS rappelle au Conseil que la gestion du bâtiment Pyramide a été intégrée au sein du budget annexe Hôtels d'entreprises.

Il propose de fixer à 750.000 € la subvention d'équipement du Budget Général au Budget annexe Hôtels d'entreprises pour le financement du projet d'aménagement de l'immeuble Pyramide, compte tenu de l'état actuel du projet, le projet ayant fait l'objet du versement d'un premier acompte de subvention de 300.000 € en décembre 2014.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Contrat d'assurance des risques statutaires : participation de la collectivité à la prochaine procédure lancée par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne

M. EELBODE invite A. BOURGEOIS à détailler ce point.

A. BOURGEOIS rappelle au Conseil que la Communauté de communes adhère depuis 2013 au contrat de groupe du Centre de Gestion de Seine-et-Marne garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel pour les maladies et accidents de travail, jusqu'à fin 2016. Il indique alors que compte tenu de l'échéance du contrat de groupe du Centre de Gestion, le Centre de Gestion propose d'adhérer à la nouvelle consultation lancée par le Centre de Gestion afin d'avoir l'opportunité, après la procédure, d'adhérer effectivement ou non au contrat proposé à partir de 2017, pour une durée de quatre ans.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

AFFAIRES SOCIALES, SANTÉ ET SPORT

Mme GLOAGUEN fait le compte-rendu des travaux de la réunion de Commission

Soutien aux acteurs / projets associatifs locaux : définition de l'intérêt communautaire dans le domaine du Sport, des Affaires sociales, de la Culture et du Tourisme

Mme GLOAGUEN rappelle le travail fait par la Commission Affaires sociales, Santé et Sport sur la question de l'intérêt communautaire dans le domaine du Sport puis des Affaires sociales. M. PARIGI ajoute que la Commission Culture – Tourisme a, quant à elle, finalisé une définition dans le domaine de la Culture.

M. EELBODE invite alors le Conseil à se prononcer afin d'actualiser les modalités d'allocation de subvention aux associations et de définir l'intérêt communautaire dans les domaines du Sport, des Affaires sociales et de la Culture, le texte proposé étant communiqué à l'ensemble des conseillers.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Mme GLOAGUEN rend compte de la réunion qu'elle a eue avec le Président de la CAF de Seine-et-Marne et souligne que, dans la mesure où le territoire est déficitaire en matière d'accueil pour la petite enfance, la Communauté de communes pourrait être largement aidée pour la création de places de garde, jusqu'à 460 000 € pour 20 places créées. Elle ajoute que ce projet est donc actuellement à l'étude. Elle rappelle qu'il existe actuellement une micro-crèche à Puisieux et un projet en cours à May-en-Multien. M. MEHEUT précise que le projet sur May-en-Multien vient d'être validé par la CAF.

M. GARNIER précise que la micro-crèche de Puisieux n'accueille pas que des enfants du territoire, dans la mesure où il s'agit d'une initiative privée.

M. EELBODE rappelle l'historique avec le projet sur Tancrou auquel la Communauté de communes n'avait pu donner suite, puis le projet de créer un espace petite enfance au sein de la Pyramide, abandonné compte tenu des contraintes de mise aux normes du bâtiment qui engendraient des coûts bien supérieurs à ceux induits par la construction d'un site neuf. Il souligne cependant que le besoin est réel sur le territoire, et que la Communauté de communes doit s'engager en ce sens, en parallèle aux initiatives privées.

En réponse à M. ETIENNE, Mme GLOAGUEN indique qu'il n'y a pas de date butoir pour mobiliser cette aide de la CAF, mais que la proposition est assez ferme

M. EELBODE confirme que sur la base de l'étude de besoin réalisée il y a quelques années et compte tenu des financements mobilisables, il serait pertinent d'intégrer ce projet au budget 2016.

Mme CALDERONI indique qu'il existe un terrain à Etrépilly qui pourrait être propice à une telle structure, une parcelle de 3000 m² au cœur du village. M. EELBODE en prend acte de cette proposition.

Mme GLOAGUEN poursuit le compte-rendu de la réunion de Commission avec le point fait sur les besoins en équipements sportifs, en particulier un dojo, une salle multi-sport et des terrains de tennis (extérieurs et couverts).

Rappelant que le Pays de l'Ourcq avait construit un gymnase à Crouy-sur-Ourcq en lien avec le collège, M. EELBODE souligne l'opportunité de rééquilibrer le territoire avec la construction d'un équipement multi-sports à Congis-sur-Thérouanne, Commune dans le même ordre de population que Crouy-sur-Ourcq. Il remarque qu'une vision globale du territoire est indispensable afin d'éviter le saupoudrage.

M. EELBODE souligne que la Communauté de communes a choisi de répondre en priorité à la problématique des équipements de santé, mais qu'à présent elle doit profiter de ce début de mandat pour initier d'autres projets structurants pour le territoire.

M. EELBODE ajoute que le programme d'assainissement de JAIGNES et Tancrou devrait rentrer prochainement en phase travaux et qu'il a signé ce matin même l'acquisition du terrain d'assiette pour la station d'épuration de Congis-sur-Thérouanne. Il souhaite à présent que la Communauté de communes engage la réflexion sur l'assainissement collectif des communes du Multien, et ce dès que possible, en particulier dans le contexte actuel de regroupement intercommunal. Il rappelle que la compétence Eau et Assainissement fait partie des premières, à la fondation de l'intercommunalité.

M. EELBODE remarque que l'ensemble de ces projets sera au plan de charges du futur nouveau Vice-Président en charge des travaux.

Mme GLOAGUEN dit qu'enfin un point a été fait à la Commission sur la finalisation des travaux de la Maison de Santé.

M. EELBODE souligne que l'inauguration ne peut être programmée d'ici fin 2015 du fait des élections régionales et informe qu'une visite dédiée aux professionnels de la santé sera prochainement organisée.

En réponse à M. MEHEUT, Mme GLOAGUEN indique qu'il reste des espaces disponibles au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et P. COURTIER indique que les demandes qui arrivent au Pays de l'Ourcq sont transmises à l'association MSOC en charge du fonctionnement de la Maison de Santé.

CULTURE - TOURISME

M. PARIGI propose un compte-rendu des travaux de la réunion de Commission.

Projets culturels 2016 : autorisation donnée au Président de solliciter des aides auprès de l'Etat, de la Région et du Département

M. PARIGI propose au Conseil d'autoriser le Président à solliciter des aides auprès de l'État, la Région Île-de-France et le Département de Seine-et-Marne pour l'ensemble des projets culturels de la collectivité prévus sur 2016 (le dispositif Contrat Local d'éducation Artistique, le Temps Fort ...).

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE remarque qu'il n'existe que trois CLEA en Île-de-France, et que ce projet permet de conforter le poste de chargé de la médiation culturelle sur le territoire.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux du Syndicat mixte Marne Ourcq

A la demande de M. EELBODE, M. ROUSSEAU fait un point sur les différents dossiers suivis par le Syndicat Mixte.

Zone des Effaneaux

M. ROUSSEAU informe le Conseil que la période de recours ouverte à l'issue de la délivrance des permis de construire et d'aménager pour la zone des Effaneaux a été prolongée suite à la demande d'aide juridictionnelle déposée par deux associations. Il remarque que l'obtention de cette aide juridictionnelle consisterait en l'obtention d'une aide publique permettant aux intéressés d'engager des avocats. Il ajoute que l'on est en attente de la décision à ce sujet du tribunal de grande instance et qu'ensuite la période de recours sera prolongée de deux mois.

M. ROUSSEAU indique que malgré les tentatives de médiation, les associations semblent déterminées à faire usage de toutes les possibilités qu'offre la justice française pour retarder le projet et décourager l'entreprise de concrétiser son engagement. Il remarque que cette démarche n'est pas constructive.

M. ROUSSEAU rappelle que l'enquête publique est favorable au projet, que les permis sont délivrés et que l'ensemble des mesures conservatoires ont été prises. Il souhaite à présent que la justice prenne une décision, or dans le cas d'un recours contentieux, celle-ci sera encore reportée de 6 à 8 mois.

Il invite les élus et les habitants à s'exprimer via les pétitions en ligne et en mairies, en faveur de cette zone et de l'emploi. Il ajoute que la détermination des élus est totale, et qu'il ne faut pas perdre cette cohésion.

M. EELBODE remarque que l'association fertoise a été condamnée par la justice et a organisé son

insolvabilité. Il ajoute qu'il serait surréaliste que l'État finance une association dans ce contexte et espère que la justice condamnera ces comportements abusifs.

SCOT

M. ROUSSEAU remarque que la zone des Effaneaux est la martingale du SCOT. Il rappelle que le projet de SCOT a connu de lourdes modifications du fait du législateur, la doctrine évoluant au fil de l'élaboration des SCOT. Il indique par exemple qu'afin de limiter la consommation des terres et de concentrer la population le Pays de l'Ourcq dispose d'un droit à consommation d'espace de 246 hectares pour l'ensemble du territoire. Or le projet de SCOT prévoyait plus de 281 hectares. En conséquence les élus se concertent actuellement sur la création des zones d'activités.

M. ROUSSEAU indique qu'à cet égard le Pays Fertois devra faire un effort car le PADD a été refusé du fait d'un trop fort déséquilibre en leur faveur. Le nouveau projet prévoit environ 10 hectares de zone d'activité sur l'agglomération de Lizy-Mary-Ocquerre, le Pays Fertois passant de 40 hectares à environ 25.

M. ROUSSEAU indique qu'afin d'avancer, les élus doivent prendre des décisions et les invite à rejoindre la concertation dans la mesure où le SCOT impactera les PLU. Il ajoute que les décisions concernant les zones humides seront reportées sur les PLU.

| Calendrier institutionnel

M. EELBODE rappelle que la prochaine réunion de Conseil communautaire est programmée le 4/12/2015.

| Rendez-vous dans le cadre de la programmation culturelle et touristique

MUSIQUE - "À la cour du Roi Soleil" - 21 novembre à Congis-sur-Thérouanne (église Saint-Rémi)

La Communauté de communes invite le public à un voyage dans le temps à l'époque de Louis XIV, avec l'Ensemble FA7, autour d'œuvres de Muller, Lully, Philidor, Vivaldi ou bien encore Albinoni.

A 19h30, l'Office de Tourisme Communautaire propose une visite commentée de l'église.

Du cirque au Pays de l'Ourcq avec le CLEA

Dans le cadre du CLEA, la compagnie de cirque Le Royal Boui Boui propose une déambulation au Moz Café à Crouy-sur-Ourcq, ce 6 novembre à 21h, durant le concert des Gronaz, ainsi que des initiations aux arts du cirque, le 8 novembre (14h), au domaine du Grand Voyeux à Congis-sur-Thérouanne, et le 29 novembre en matinée sur le marché de Noël de Crouy-sur-Ourcq.

Balade "L'eau dans la Ville" à Etrépilly avec Goutte à Goutte

Dans le cadre de l'opération Goutte à Goutte, l'AVEN du Grand Voyeux organise une sortie sur le thème "L'eau dans la ville", à la découverte du parcours de l'eau, à Etrépilly le samedi 7 novembre (départ à 10h30).

| Rendez-vous du CIAS

M. EELBODE informe le conseil que le 28 novembre, à l'occasion de la Journée nationale des Assistantes Maternelles, le Relais Assistantes Maternelles organise un "speed meeting" : une rencontre entre parents et assistantes maternelles, à la Maison des Enfants à Ocquerre.

M. EELBODE indique que le Forum de l'orientation aura lieu jeudi 19 novembre, de 9h à 12h30, à Lizy-sur-Ourcq (salle Maison Rouge) : les établissements d'enseignement de la région (écoles, C.F.A., etc.) viennent à la rencontre des collégiens du territoire et de leurs parents.

M. EELBODE ajoute que le 20 novembre, à 20h, le CIAS du Pays de l'Ourcq proposera une conférence-débat sur le thème : "Se séparer pour mieux grandir" animée par Sandrine Moreira, psychologue.

Courrier de Mme le Maire de Douy-la-Ramée

M. EELBODE indique à Mme CARON qu'il a reçu son courrier et qu'il lui répondra prochainement en souhaitant que le dossier soit traité rapidement .

L'ordre du jour étant épuisé, M. EELBODE lève la séance à 23h15

Le secrétaire, M. ETIENNE

